Cette fiche a été réalisé par Terres en villes avec l'appui de Cap Rural dans le cadre de la saison 1 du Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT). Elle fait partie d'un livret d'une petite vingtaine de fiches consacrées au financement des PAT que l'on consultera et téléchargera sur le site www.rnpat.fr

Cette fiche et ce livret sont accompagnés du guide méthodologique « Construire une stratégie de financement d'un Projet Alimentaire Territorial – Guide méthodologique », juin 2018 rédigé par Cap Rural et Terres en villes, guide qui orientera utilement les porteurs de projet et leurs partenaires.

Depuis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, le département est chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. De plus, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a entraîné une diminution de la liste de compétences du département en particulier dans le domaine économique. Pour autant, le département conserve un certain nombre de compétences d'intervention en lien avec l'agriculture et l'alimentation, et peut appuyer des acteurs publics (communes et leurs groupements, cantines, collèges, EHPAD...) et/ou privés (agriculteurs, entreprises, associations, organismes agricoles) à la mise en œuvre d'actions dans l'ensemble des domaines du PAT.

POUR EN SAVOIR (+)

TERRES EN VILLES, CAPRURAL:

- > Les dispositifs financiers au service des Projets Alimentaires Territoriaux, juin 2018
- > Construire une stratégie de financement d'un Projet Alimentaire Territorial Guide méthodologique 2018

DÉPART MENTAUX

CONSEILS

DES

AIDES

7

Champs et types d'actions du PAT pouvant être soutenus par les Conseils Départementaux

Le schéma ci-dessous donne un aperçu général des types d'actions pouvant être soutenues par les départements dans le cadre de leurs compétences. Le type d'actions, d'acteurs soutenus et d'aides mises en place ne sont cependant pas les mêmes dans chaque département. Cela dépend des compétences facultatives activées par la collectivité et/ou de celles autorisées par la région (par délégation, par convention), ainsi que de la politique en vigueur.

Actions économiques : aides aux

➤ Soutien à la production, transformation, et distribution de denrées agricoles : dans le cadre du PDR, ou hors PDR (régimes d'aides notifiés ou exemptés de notification)

Actions économiques : maintien des

 Promotion des circuits alimentaires de proximité (aides aux organismes agricoles et de développement rural Éducation: gestion des collèges

Produits bio et/ou locaux en restauration collective (collèges)



ourisme

- Valorisation de la gastronomie t des produits locaux communication, sensibilisation, vénementiel)
- Culture : gestion des musées protection du patrimoine

CULTURE & GASTRONOMIE

NUTRITION

Action social

Education et sensibilisation à alimentation durable, au gaspillage limentaire, aux enjeux nutritionnels collèges, EPHAD, maisons de retraite, utres publics cibles)

& SANTÉ

ducation : gestion des collège

ENVIRONNEMENT

filières agricoles et halieutiques

Agriculture biologique, pratiques
agricoles durables (MAEC et PAEC
dans le cadre du PDR)

- Aménagement durable : PAEN, ENS Protection de la biodiversité et des espaces naturels (notamment en milieu paricole)
- Éducation : gestion des collèges
- Sensibilisation et éducation à alimentation durable

ACCESSIBILITÉ SOCIALE

Actions économiques : maintien des services en milieu rural

Développement des services

Action soci

Soutien aux dispositifs d'aide alimentaire et d'accès à l'alimentation pour tous



LES AIDES DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Quelles opportunités de financements pour les PAT?







Avec le soutien financier











LES AIDES DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX : MODALITÉS ET FONCTIONNEMENT



Dépendent des aides contractées. Peuvent être l'État et les services de l'État en région, l'UE, les collectivités, les agences publiques régionales (ex : agence de l'eau), etc.

BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS |

Dépendent des aides contractées : communes, EPCI, autres établissements publics, entreprises agricoles ou alimentaires, organismes agricoles, associations, etc.

TYPES DE DÉPENSES **ÉLIGIBLES**

Dépendent des aides contractées. Peuvent concerner du fonctionnement ou de l'investissement.

CONDITIONS/CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ I

Entrer dans le domaine d'actions soutenues par le département et être un acteur éligible aux financements. Les conditions dépendent du type d'aides concerné.

MONTANTS

Ils sont très différents pour chaque type de financement proposé.

DÉMARCHE/MÉTHODE DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

1 Prendre connaissance des aides proposées par le 2 Se rapprocher du/des chargés de mission sur l'agriculdépartement à partir du site internet;

ture et l'alimentation au département, première porte d'entrée des financements relatifs aux PAT. Contacter ensuite (si nécessaire) les autres services concernés par l'alimentation afin de connaître les aides mobilisables: environnement, social, santé, tourisme, etc.

AVANTAGES ET LIMITES DE CES TYPES DE FINANCEMENTS

AVANTAGES

▶ Des appuis peuvent exister sur un large panel ▶ Les aides financières mobilisables par les porteurs d'actions, dans l'ensemble des domaines du PAT. Selon les actions concernées, ils peuvent être apportés à des acteurs publics (établissements, communes, EPCI...) ou privés (entreprises, associations...).

LIMITES

de projets et leurs partenaires peuvent varier fortement selon les départements : cela dépend des compétences facultatives activées par la collectivité et/ou de celles autorisées par la région (par délégation, par convention), ainsi que de la politique en vigueur au sein du Conseil départemen-

Exemple : le département de l'Isère

▶ Développement d'un Pôle agroalimentaire, en partenariat avec collectivités et chambres consulaires

- > Soutien aux abattoirs du Fontanil :

- > Soutien aux IAA du territoire (RD

ÉCONOMIE ALIMENTAIRE

- > Env. 1 M € dédiés aux **agriculteurs**, essentiellement dans le cadre du PDR (dép. d'investissement) : aides à l'installation, à la production et à la commercialisation des produits.
- développement des **organismes agricoles publics et privés** (dép. de

 - > Soutien aux plantations de haies ou arbres d'essence locale (dans le cadre

& SANTÉ

ACCESSIBILITÉ SOCIALE

► Soutien aux dispositifs

ENVIRONNEMENT

- ▶ Pratiques agricoles durables > Financement de la mise en œuvre des MAEC et de

URBANISME & AMÉNAGEMENT

DU TERRITOIRE

- l'animation des **PAEC** dans le cadre du PDR : 350 k €
 > Aides aux organismes promouvant des **pratiques**agricoles respectueuses de l'environnement : 150k €
- Lutte contre gaspillage alimentaire Sensibilisation au gaspillage alimentaire
 > Financement d'animations éducatives dans les

- déchets (particuliers, associations)

 ➤ Sensibilisation et éducation à l'alimentation durable

 > Dans le cadre des ENS, soutien (associations, EPCI)
 à l'éducation à l'environnement : manifestations ou
- > Dans le cadre des ENS, soutien (associations, EPCI)



